

**LOI No 2013/002 DU 18 AVR 2013
AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER L'ACCORD
INTERNATIONAL SUR LE CACAO DE 2010,
CONCLU A GENEVE LE 25 JUIN 2010**

*L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,
en sa séance plénière du lundi 08 avril 2013
le projet de loi n° 924/PJL/AN dont la teneur suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord International sur le cacao de 2010, conclu à Genève le 25 juin 2010.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, LE 18 AVR 2013

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,

(é) PAUL BIYA